

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mai 2017  
CO 061 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER et Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Laurent MENETRIER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Marie-Christine CHAUVIN à René MOLIN, Thierry GUINCHARD à Jean-Luc BROCARD, Pascal DROGREY à Bernard DODANE, Christelle MORBOIS à Dominique BONNET, Véronique LAMBERT à Jean-François GAILLARD.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Robert MOUGET à Brigitte RIGAUD, Lucie DODANE à Bernard LAUBIER, Françoise WEBER à Guy TRONCHET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET.

Etaient Excusés : Rémy VIENNET, André PROST, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Denis BRENIAUX, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Frédéric LAMBERT, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Hubert MOTTET, Jacky REVERCHON, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 60  
Votants : 73

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul BUCHET

Convocation faite le : 12 mai 2017

**Objet : Association Promodégel** : attribution de Subventions et signature de l'avenant n° 01 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

VU la note de synthèse n°1 en application de l'article L 2121-12 du CGCT, et le projet d'avenant ;

VU la convention d'objectifs multi partenariale signée en 2014 pour la période 2014-2016 par la Communauté de communes Comté de Grimont Poligny avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département du Jura, et, l'association Promodégel ;

CONSIDERANT que l'association Promodégel gère le site du Moulin de Brainans labellisé Scènes de Musiques Actuelles, que le site du Moulin de Brainans est propriété de la Communauté de communes et l'association locataire de la communauté de communes ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mai 2017  
**CO 061 DE (suite)**

Page 2/2

ATTENDU que la convention est arrivée à échéance et qu'une réflexion est en cours pour une nouvelle convention couvrant la période 2018-2020, faisant de l'année 2017 une année transitoire ;

ENTENDU que les participations financières des co-contractants étaient attribuées annuellement ;

VU les demandes de financement présentées par l'association ;

ENTENDU l'exposé de Mme Martine VUILLEMIN, Vice-Présidente déléguée notamment à la culture ;

VU l'avis de la commission culture et tourisme en séance du 20 avril 2017 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs multi-partenariale 2014-2016 avec l'association Promodégel prolongeant la convention au 31 décembre 2017 ;
2. **DECIDE** d'attribuer à l'association Promodégel pour l'année 2017 :
  - 30 000 € de subvention de fonctionnement
  - 2 000 € de subvention pour l'animation « les Nuits (Re)Belles »
3. **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention et toutes pièces afférentes à la présente décision.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,



Le Président

Michel FRANCONY